



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion téléphonique du Mardi 4 Juin 2024

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Abtisseem HARIZA, Tony ARCHIMBAUD, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

Assiste : Yves BEGON, Président des compétitions

INFORMATIONS

* BAREMES DE PENALISATION

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play.

Pour les compétitions se jouant en deux phases, l'application des retraits de points s'effectuera à la fin de chaque phase.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en 2^{ème} et dernier ressort.

Situation actuelle :

Les clubs ont la possibilité de connaître uniquement l'actuelle situation de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

* TABLEAU DES ACCESSIONS ET RELEGATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX

Faisant suite à plusieurs demandes (attentions seules celles envoyées par la messagerie club seront traitées), la Commission Régionale Sportive des Jeunes invite les clubs à consulter les tableaux des accessions et relégations, applicables à l'issue de la saison 2023-2024, pour les différents championnats régionaux.

Pour cela, il convient de se référer sur le site Internet de la Ligue au communiqué de la réunion du Bureau plénier du 24 Juillet 2023 (rubrique documents), la publication des tableaux des accessions et relégations (réunion du Conseil de Ligue du 25 Novembre 2023) et de l'extrait du dernier PV du bureau plénier du 03 Juin 2024 (Championnat U16).

* ACCESSIONS

- Championnat R3 Séniors : le champion U20 R1 de cette saison, BOURGOIN JALLIEU accède en Championnat Séniors R3.
- Championnat National U17 : suite à sa victoire 2 buts à 1 face au DOMTAC FC, lors du barrage joué le samedi 1^{er} juin 2024 à Neuville sur Saône, le club de LYON LA DUCHERE accède au championnat National U17 la saison prochaine.
- Championnat National U19 : suite à sa victoire aux tirs aux buts 4 à 2 (score 0 – 0 à la fin de la rencontre) face au FC ANNECY, lors du barrage disputé le samedi 1^{er} juin 2024 à Neuville sur Saône, le club d'ANDREZIEUX BOUTHEON F.C. accède au championnat National U19 la saison prochaine.

COURRIER DES CLUBS

Rappel de l'article 5 – b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs)

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUB sera prise en compte

DOSSIERS

U 20 - REGIONAL 2 – Poule A

Match n° 28592.2: A.S. CRAPONNE / OLYMPIQUE DE VAULX EN VELIN du 26/05/2024

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date des 27 et 29 mai 2024 qui a donné match perdu par pénalité à l'OLYMPIQUE DE VAULX EN VELIN (-1 point, 0 but) pour en reporter le gain à l'A.S. CRAPONNE (3 points, 5 buts).

L'équipe de l'OLYMPIQUE DE VAULX EN VELIN était réduite à 7 joueurs.

U 20 - REGIONAL 2 – Poule B

Match n° 29100.2: E.S. DE VEAUCHE / U.S. REVENTINOISE du 26/05/2024

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date des 27 et 29 mai 2024 qui a donné match perdu par pénalité à l'U.S. REVENTIN (-1 point, 0 but) pour en reporter le gain à l'E.S. DE VEAUCHE (3 points, 3 buts).

L'équipe de l'U.S. REVENTINOISE a fait participer un joueur en état de suspension.

U 18 - REGIONAL 1 – Poule A

Match n° 30157.2: AC. S. MOULINS FOOT / A.S. SAINT PRIEST du 25/05/2024

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date des 27 et 29 mai 2024 qui a donné match perdu par pénalité à l'A.S. SAINT PRIEST (-1 point, 0 but) pour en reporter le gain à l'AC. S. MOULINS FOOT (3 points, 5 buts).

L'équipe de l'A.S. SAINT PRIEST était réduite à 7 joueurs.

▪ STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS FOOTBALL

La Commission Régionale Sportive Jeunes prend acte des décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) du 27 mai 2024 concernant les obligations d'encadrement pour les équipes de jeunes engagées en championnat régional par application des dispositions de l'article 4-2 du Statut Régional.

Retraits de points :

U20 R2 – Poule C

F.C. LYON CROIX ROUSSE (564593) : retrait de 1 (un) point ferme au classement de l'équipe dans son championnat.

U18 R2 – Poule A

U.S. BRIOUDE (520133) : retrait de 1 (un) point ferme au classement de l'équipe dans son championnat.

U16 R1 – Poule Promotion

OLYMPIQUE LYON SUD (520061) : retrait de 2 (deux) points fermes au classement de l'équipe dans son championnat.

U15 R2 – Poule B

A.C. RIVE DE GIER (500153) : retrait de 2 (deux) points fermes au classement de l'équipe dans son championnat.

U15 R2 – Poule B

A.S. CLERMONT ST JACQUES FOOT (525985) : retrait de 2 (deux) points fermes au classement de l'équipe dans son championnat.

U14 R1 – Niveau B - Poule B

AIN SUD FOOT SUD (548198) : retrait de 3 (trois) points fermes au classement de l'équipe dans son championnat.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Yves BEGON,

Patrick BELISSANT,

Président Département Sportif

Secrétaire de séance